

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 25**

**25 – Adhésion de nantes métropole à la fédération nationale des collectivités concédantes
et régies**

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIÉR Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIÉR Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 3

Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine

Délibération

Conseil métropolitain du 08 février 2019

25 – Adhésion de Nantes Métropole à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Exposé

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (la FNCCR) représente et défend les intérêts des collectivités membres et à travers elles, ceux des usagers-consommateurs.

Nantes Métropole souscrit à ces principes et adhère déjà à la FNCCR pour la compétence « cycle de l'eau » et « distribution d'énergie ». Elle souhaite à présent bénéficier de l'expertise et des services (information, préconisations, conseil ...) que la FNCCR apporte à ses adhérents pour la compétence éclairage public. En effet, depuis 2017, la FNCCR accompagne les collectivités qui interviennent en qualité d'autorité organisatrice du service Eclairage Public.

Cette adhésion permettra également à Nantes Métropole d'accéder à un réseau d'échanges sur les pratiques professionnelles et de bénéficier des travaux menés par les membres adhérents.

En adhérant à la compétence éclairage public, Nantes Métropole bénéficiera gratuitement de l'adhésion à la compétence « Smart City et territoires connectés ». En outre, du fait de l'adhésion à cette troisième compétence, un rabais de 5 % sera consenti sur les 3 cotisations.

La cotisation annuelle est calculée sur la base de 0,018 € par habitant du territoire de la métropole, pour l'année 2019, plafonnée à 4 800 €. La cotisation sera réévaluée chaque année.

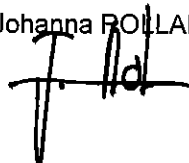
Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – décide d'approuver, en sus des compétences « cycle de l'eau » et « distribution d'énergie » l'adhésion à la FNCCR pour la compétence éclairage public pour une cotisation annuelle, calculée sur la base de 0,018 € par habitant du territoire de la métropole, pour l'année 2019, plafonnée à 4 800 €.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190208-2019_25DC-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019